

Envoyé en préfecture le 19/05/2020

Reçu en préfecture le 19/05/2020

Affiché le 19/05/2020

ID : 047-214703100-20200506-DEL_2020_05_031-DE



DEPARTEMENT DE
LOT-ET-GARONNE

ARRONDISSEMENT
DE MARMANDE

**VILLE
de
TONNEINS**

Nombre de Membres en
exercice : 26
Présents : 18
Excusés : 8
Procurations : 3

REPUBLIQUE FRANCAISE

f RAA

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE TONNEINS

Séance du 6 mai 2020

Délibération n° 2020/05/031 – 1 - Information sur la période de
confinement – COVID 19

L'an deux mille vingt et le six mai à 19 h 00, le Conseil Municipal de la Commune s'est réuni en
séance ordinaire sous la présidence de **Monsieur Dante RINAUDO, Maire**, à la suite de la
convocation du 29 avril 2020.

Etaients présents : Monsieur RINAUDO – Monsieur BARBAS – Madame BORDES –
Madame KULTON – Monsieur LAUMET – Monsieur BRESOLIN – Madame VIDALIE –
Monsieur DUROSIER – Monsieur CRISTOFOLI – Monsieur GAIDELLA – Madame FELLET –
Monsieur HYON – Madame ROUBET – Madame PUJOLE – Monsieur BOUCHAUD –
Madame POUYDESSEAU – Madame BOTTECCHIA – Monsieur LAOUANI

Excusés : Monsieur THOURET – Madame LE CHARPENTIER – Madame TACCO –
Monsieur BARD – Madame VESQUE – Madame AUBERT – Monsieur JEMAIN –
Madame LAMARQUE

Ont donné procuration :

- Madame LE CHARPENTIER à Madame BORDES
- Monsieur THOURET à Monsieur DUROSIER
- Monsieur BARD à Monsieur RINAUDO

Le quorum est atteint.

Madame Aurore ROUBET est désignée pour remplir les fonctions de Secrétaire et prend place au bureau. L'avis de convocation
a été affiché conformément à la Loi.

Monsieur le Maire a réuni les élus afin de leur donner des informations et de prendre des décisions
sur la période de confinement COVID 19.

Le point est fait sur la situation actuelle, sur la rentrée scolaire et la reprise des services dès le
déconfinement, ainsi que les décisions prises durant cette période.

Après discussion, le Conseil Municipal PREND ACTE de ces informations.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de
BORDEAUX dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat.

Fait à TONNEINS, le 15 MAI 2020

Délibéré en séance les jour, mois et an que dessus,
Extrait certifié conforme,
Le Maire,

Dante RINAUDO





DEPARTEMENT DE
LOT-ET-GARONNE

ARRONDISSEMENT
DE MARMANDE

**VILLE
de
TONNEINS**

Nombre de Membres en
exercice : 26
Présents : 18
Excusés : 8
Procurations : 3

REPUBLIQUE FRANCAISE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE TONNEINS

Séance du 6 mai 2020

Délibération n° 2020/05/032 – 2 – Approbation de la séance du Conseil Municipal du 14 octobre 2019

L'an deux mille vingt et le six mai à 19 h 00, le Conseil Municipal de la Commune s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de **Monsieur Dante RINAUDO, Maire**, à la suite de la convocation du 29 avril 2020.

Étaient présents : Monsieur RINAUDO – Monsieur BARBAS – Madame BORDES – Madame KULTON – Monsieur LAUMET – Monsieur BRESOLIN – Madame VIDALIE – Monsieur DUROSIER – Monsieur CRISTOFOLI – Monsieur GAIDELLA – Madame FELLET – Monsieur HYON – Madame ROUBET – Madame PUJOLE – Monsieur BOUCHAUD – Madame POUYDESSEAU – Madame BOTTECCHIA – Monsieur LAOUANI

Excusés : Monsieur THOURET – Madame LE CHARPENTIER – Madame TACCO – Monsieur BARD – Madame VESQUE – Madame AUBERT – Monsieur JEMAIN – Madame LAMARQUE

Ont donné procuration :

- Madame LE CHARPENTIER à Madame BORDES
- Monsieur THOURET à Monsieur DUROSIER
- Monsieur BARD à Monsieur RINAUDO

Le quorum est atteint.

Madame Aurore ROUBET est désignée pour remplir les fonctions de Secrétaire et prend place au bureau. L'avis de convocation a été affiché conformément à la Loi.

Le compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 14 octobre 2019 a été transmis aux élus.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITE,

- APPROUVE le compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 14 octobre 2019.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de BORDEAUX dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat.

Fait à TONNEINS, le

15 MAI 2020

Délibéré en séance les jour, mois et an que dessus,
Extrait certifié conforme,
Le Maire,



Dante RINAUDO

DEPARTEMENT DE
LOT-ET-GARONNE

ARRONDISSEMENT
DE MARMANDE

**VILLE
de
TONNEINS**

Nombre de Membres en
exercice : 26
Présents : 18
Excusés : 8
Procurations : 3

REPUBLIQUE FRANCAISE

+RAA

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE TONNEINS

Séance du 6 mai 2020

Délibération n° 2020/05/033 - 3 – Approbation de la séance du Conseil Municipal du 5 novembre 2019

L'an deux mille vingt et le six mai à 19 h 00, le Conseil Municipal de la Commune s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de **Monsieur Dante RINAUDO, Maire**, à la suite de la convocation du 29 avril 2020.

Étaient présents : Monsieur RINAUDO – Monsieur BARBAS – Madame BORDES – Madame KULTON – Monsieur LAUMET – Monsieur BRESOLIN – Madame VIDALIE – Monsieur DUROSIER – Monsieur CRISTOFOLI – Monsieur GAIDELLA – Madame FELLET – Monsieur HYON – Madame ROUBET – Madame PUJOLE – Monsieur BOUCHAUD – Madame POUYDESSEAU – Madame BOTTECCHIA – Monsieur LAOUANI

Excusés : Monsieur THOURET – Madame LE CHARPENTIER – Madame TACCO – Monsieur BARD – Madame VESQUE – Madame AUBERT – Monsieur JEMAIN – Madame LAMARQUE

Ont donné procuration :

- Madame LE CHARPENTIER à Madame BORDES
- Monsieur THOURET à Monsieur DUROSIER
- Monsieur BARD à Monsieur RINAUDO

Le quorum est atteint.

Madame Aurore ROUBET est désignée pour remplir les fonctions de Secrétaire et prend place au bureau. L'avis de convocation a été affiché conformément à la Loi.

Le compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 5 novembre 2019 a été transmis aux élus.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITE,

- APPROUVE le compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 5 novembre 2019.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de BORDEAUX dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat.

Fait à TONNEINS, le 15 MAI 2020

Délibéré en séance les jour, mois et an que dessus,
Extrait certifié conforme,
Le Maire,

Dante RINAUDO





DEPARTEMENT DE
LOT-ET-GARONNE

ARRONDISSEMENT
DE MARMANDE

**VILLE
de
TONNEINS**

Nombre de Membres en
exercice : 26
Présents : 18
Excusés : 8
Procurations : 3

REPUBLIQUE FRANCAISE

+ R A A

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE TONNEINS

Séance du 6 mai 2020

Délibération n° 2020/05/035 - 5 – Communication des décisions du Maire

L'an deux mille vingt et le six mai à 19 h 00, le Conseil Municipal de la Commune s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de **Monsieur Dante RINAUDO, Maire**, à la suite de la convocation du 29 avril 2020.

Étaient présents : Monsieur RINAUDO – Monsieur BARBAS – Madame BORDES – Madame KULTON – Monsieur LAUMET – Monsieur BRESOLIN – Madame VIDALIE – Monsieur DUROSIER – Monsieur CRISTOFOLI – Monsieur GAIDELLA – Madame FELLET – Monsieur HYON – Madame ROUBET – Madame PUJOLE – Monsieur BOUCHAUD – Madame POUYDESSEAU – Madame BOTTECCHIA – Monsieur LAOUANI

Excusés : Monsieur THOURET – Madame LE CHARPENTIER – Madame TACCO – Monsieur BARD – Madame VESQUE – Madame AUBERT – Monsieur JEMAIN – Madame LAMARQUE

Ont donné procuration :

- Madame LE CHARPENTIER à Madame BORDES
- Monsieur THOURET à Monsieur DUROSIER
- Monsieur BARD à Monsieur RINAUDO

Le quorum est atteint.

Madame Aurore ROUBET est désignée pour remplir les fonctions de Secrétaire et prend place au bureau. L'avis de convocation a été affiché conformément à la Loi.

Conformément à l'article L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire doit rendre compte à l'Assemblée des décisions qu'il a prises dans le cadre de la délégation conférée au titre de l'article L 2122-22 du C.G.C.T..

Les copies de ces décisions ont été transmises aux élus.

Le Conseil Municipal PREND ACTE de ces décisions.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de BORDEAUX dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat.

Fait à TONNEINS, le 15 MAI 2020

Délibéré en séance les jour, mois et an que dessus,
Extrait certifié conforme,
Le Maire,

Dante RINAUDO

